

XXXIV^e SESSION
Québec, 4-7 juillet 2008

DOCUMENT N° 67

RESOLUTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 4 au 7 juillet, sur proposition de la commission de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles et sur recommandation du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida,

Considérant les appels à « un engagement accru et des plus concrets » du Réseau ;

Considérant les apports fructueux du partenariat entre le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida et ONUSIDA, ainsi que l'importance qu'ONUSIDA accorde à l'engagement des parlementaires notamment en matière d'établissement et de contrôle de l'application des législations sur le sida, des droits des populations relatifs à la prévention, aux soins, à la non discrimination, et en particulier à la lutte contre le viol et les violences faites aux femmes, aux enfants, aux jeunes filles et aux jeunes garçons;

Considérant les résolutions précédentes concernant notamment la problématique des orphelins et enfants vulnérables, la tenue à jour sur le site Internet de l'OIF et de l'APF de l'évolution des textes législatifs rédigés en français et relatifs à la lutte contre le VIH/sida, ainsi que la mise en valeur d'engagements susceptibles de servir d'exemple, notamment par les propositions d'attribution de l'Ordre de la Pléiade ;

Considérant la nécessité de renforcer les synergies et la coopération entre l'APF et l'AIMF au sein de la Francophonie, notamment pour renforcer le contrôle de la juste attribution et de l'utilisation des ressources financières ;

Demande à chaque Section de l'APF de faire tout ce qui est possible pour que chaque année, à l'occasion de la Journée de lutte contre le VIH/sida, une initiative spécifique soit prise au sein de chaque Parlement de la Francophonie, en collaboration avec les Parlements Jeunesses de la Francophonie ;

Insiste auprès du Secrétariat général de l'APF et des instances de l'OIF pour que le site de l'APF soit tenu à jour afin de faire mieux connaître les engagements du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida et les travaux législatifs relatifs à la lutte contre le VIH/sida et les droits fondamentaux ;

Souhaite que, lors de la prochaine réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, une session soit organisée avec le Secrétariat général de l'AIMF pour étudier l'intégration dans le plan d'action des synergies et des coopérations réciproquement fructueuses ;

Recommande à chaque membre d'insister au sein de son Parlement sur l'importance de l'éducation relationnelle, affective et sexuelle, dont devraient bénéficier toutes les jeunes filles et tous les garçons, en raison notamment de l'impact considérable de cette éducation en matière de prévention, de promotion du respect mutuel et de lutte contre les violences faites aux enfants, aux jeunes filles et jeunes garçons, aux femmes et aux hommes ;

Propose qu'un rapport sur cette problématique de l'éducation relationnelle, affective et sexuelle, soit réalisé en coopération entre le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida et la CECAC sous l'égide du président de cette Commission

Constata que d'énormes efforts urgents sont à réaliser en ce qui concerne d'une part, l'approche sexospécifique et, d'autre part, le respect des droits des femmes, des jeunes filles et des enfants;

Propose que les parlements prennent en considération l'approche sexospécifique et les droits humains dans la législation sur le VIH/sida ;

Souhaite que la CECAC se saisisse de la problématique de la pénurie du personnel de santé qualifié, de la fuite des compétences, de leurs répercussions en matière de lutte contre le VIH/sida, ainsi que des mesures à prendre pour y remédier ;

Se réjouit des progrès réalisés par plusieurs parlements membres de la Francophonie sur le plan législatif et l'accessibilité aux soins, notamment en ce qui concerne la trithérapie même si l'effort doit rester soutenu s'agissant des ARV.